



## Charte Actifs

*La charte des actifs du FC Roche définit en 8 points les règles à suivre et les comportements à adopter pour le bon fonctionnement du Club. Le respect de cette charte doit être permanent.*

- Le joueur du FC Roche doit être le reflet d'une image irréprochable sur le terrain et en dehors. Il gagne avec humilité et perd sans honte ni rancune. Il respecte ses camarades, ses entraîneurs, ses adversaires, les arbitres et les spectateurs. Il est toujours prêt à donner le meilleur de lui-même.
- Il s'engage à participer avec ponctualité, sérieux et motivation aux entraînements et aux matchs de même qu'à toutes les activités organisées dans le cadre de son équipe. L'entraîneur peut lui fixer certaines règles et amendes qu'il devra respecter.
- En cas d'absence, il avertit toujours suffisamment à l'avance son entraîneur. Il comprend que des absences répétées sans motif valable ne seront pas tolérées et pourront aller jusqu'à son exclusion de l'équipe. Le Club doit toujours être au courant de toutes exclusions.
- Le joueur du FC Roche est tenu de payer l'intégralité des cotisations. De part cet encaissement, le Club lui met à sa disposition tous le matériel qu'il juge nécessaire à l'exercice de son sport favori. En cas de non-paiement de la cotisation, le Club se réserve le droit de suspendre son passeport et/ou son transfert vers un autre Club. Dans tous les cas, il peut demander un arrangement en cas de difficultés financières.
- En cas d'avertissement et en cas d'expulsion, l'entraîneur est compétent pour prendre les mesures nécessaires afin que ça ne se produise plus. Toutefois, le club se réserve le droit de sanctionner son propre joueur et lui réclamer le montant de l'amende infligée pour cette infraction. En cas d'infraction grave, le Club peut exclure le joueur immédiatement.
- Les joueurs et les entraîneurs participent activement à la vie du FC Roche au travers notamment des manifestations organisées par le club. A savoir, participation au loto du FC Roche, au Business Lunch ainsi qu'aux divers tournois annuels (pétanque, foot indoor, etc...). L'entraîneur veille qu'un tournus soit respecté afin que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui donnent de l'aide au Club. Le Club se réserve le droit de sanctionner les joueurs ne respectant pas ce principe.
- Les joueurs fixent au début de chaque saison leur objectif en accord avec l'entraîneur. Le Club a le droit d'accepter ou de refuser l'objectif saisonnier. Lorsque l'objectif sportif est validé, le Club lui accorde un bonus définit en début de saison en cas d'atteinte de l'objectif. Celui-ci sera versé soit dans une caisse d'équipe.
- Le joueur aide son entraîneur à mettre en place les entraînements ainsi qu'à son rangement. Il respecte le matériel et les installations sportives mis à sa disposition. Il veille à laisser aucun déchet dans les alentours du terrain de jeu et s'assure que les vestiaires soient propre lors de chaque entraînements.

*Nom, prénom du joueur*

.....

.....

*Entraîneur*

.....

.....